

pendant d'un oeil assez indifférent, pour ne pas dire assez sympathique, les progrès de ce colosse teutonique et protestant.

On prêtait dernièrement encore à M. de Bismark le projet de s'emparer de l'île de Saint-Thomas, qui est la clef du golfe du Mexique. Voici ce qu'écrivait de Washington un correspondant qui paraissait bien renseigné :

L'Allemagne, dont le commerce dans l'Amérique du Sud rivalise avec celui des Etats-Unis, cherche comme on sait à se procurer une station navale dans les Antilles. Si elle venait à prendre possession d'un point stratégique aussi important que Saint-Thomas, les communications de l'Union Américaine avec l'Amérique du Sud et la côte du Pacifique *via* Aspinwall, seraient soumises au bon plaisir de l'empereur allemand. Les nations comme leurs ministres doivent se juger à leurs actes. L'ambition du prince de Bismark est connue. On sait que lors de la négociation de la paix avec la France, il a tenté d'arracher à cette puissance Saigon en Cochinchine, pour en faire le quartier général de l'autorité allemande dans l'Inde, et il est certain que des nécessités du même ordre lui font désirer la possession de Saint-Thomas. Mais il a voulu attendre le moment favorable, et aujourd'hui que la flotte allemande est prête, une agression n'aurait rien de surprenant.

Sous Andrew Johnson, il avait été passé un traité de cession de Saint-Thomas aux Etats-Unis moyennant \$7,500,000. L'affaire n'ayant pu réussir, un citoyen de Saint-Thomas proposait de louer une petite île voisine du port. Il ne fut pas donné suite à cette proposition. Si les Etats-Unis ne tiennent pas à s'annexer Saint-Thomas, ils ont du moins le plus grand intérêt à ne pas permettre que cette île tombe entre les mains d'une puissance étrangère.

Les projets d'agression en pleine paix que l'on prête au prince de Bismark nous paraissent un peu forts, même pour ce personnage sans gêne et sans scrupule. Il est plus que probable que l'Allemagne fera ce que voulaient faire les Etats-Unis, qu'elle achètera au Danemark une possession qui, pour ce pays, n'a point la même importance, à moins donc que le frère Jonathan, se ravisant, ne coupe l'herbe sous le pied au compère Bismark et ne lui joue le même tour qu'à John Bull, lorsque celui-ci apprit un bon matin que la Russie avait cédé le territoire d'Alaska au gouvernement de Washington. Voilà encore une île et sa petite population mises à l'enchère !

Tandis que les autres grandes puissances s'emparent, à l'envi les unes des autres, des positions commerciales et militaires les plus importantes sur les divers points du globe, la France se voit menacée de perdre quelque chose des derniers vestiges de son ancien empire en Amérique.

A quelque distance au sud de Terre-Neuve, dans l'Océan Atlantique et, pour bien dire, à l'entrée du golfe St. Laurent, notre ancienne mère-patrie possède encore deux petites îles dont la population fixe est au-dessus de 2,000 âmes, et qui sont comme le centre des pêcheries françaises sur les bancs de Terre-Neuve. Dans ces îles et autour d'elles, et sur une très-grande étendue de la côte de Terre-Neuve, de 25 à 30,000 marins et pêcheurs français, principalement Bretons, se rencontrent chaque année. Une station de la marine française, généralement commandée par un vice-amiral ou un contre-amiral, demeure tout l'été dans ces parages et passe l'hiver aux Antilles. C'est comme une arrière-garde de la France en Amérique, et les établissements de St. Pierre et de Miquelon ont été même comparés à des sentinelles qu'elle aurait laissées là pour transmettre de temps à autres la vieille consigne aux descendants de ses anciens colons sur les rives du golfe et du fleuve St. Laurent.

Les droits que la France s'étaient réservés par le traité d'Utrecht et qui ont été confirmés et étendus par celui de 1783, ont toujours formé le sujet de grandes difficultés. Les colons de Terre-Neuve les ont toujours vus d'un mauvais oeil, les ont toujours disputés et ont constamment empiété sur le territoire réservé aux pêcheurs français.

D'un autre côté, pour la France, ces droits sont de la plus haute importance. Ses pêcheries ont une valeur bien plus grande que la valeur commerciale qu'on pourrait leur attribuer ; c'est tout simplement l'école et la pépinière de sa marine, la source et presque l'unique source de sa puissance navale.

Les concessions faites par le traité d'Utrecht, dit un auteur qui écrivait à Terre-Neuve même, étaient bien trop grandes. On reconnaissait par ce traité le droit de pêche en concurrence sur certaines parties de la côte et l'occupation de la côte elle-même en autant qu'il serait nécessaire pour l'exercice de ce droit. L'étendue qui était ainsi abandonnée à une puissance ennemie, et dans tous les cas toujours rivale, n'était rien moins que les deux tiers de la côte Est, toute la côte du nord et un tiers de celle de l'ouest. Il se présenta plus tard une difficulté dans l'interprétation du traité—la limite (la *Pointe Riche*) était assez peu connue pour que l'on discutât sa véritable position ; les Français prétendant, sur l'autorité d'une seule carte, que c'était le Cap Ray à l'extrémité sud-ouest de l'île ; les Anglais soutenant, sur des témoignages plus nombreux, que cet endroit était situé presque trois degrés plus au nord, ce qui embrassait plus de cent quatre-vingts milles de côtes et plusieurs havres d'une grande importance.

Après avoir dit que l'Angleterre s'était montrée trop généreuse dans le traité d'Utrecht, il ajoute :

En eût-il été autrement, Terre-Neuve s'en serait trouvée beaucoup mieux et la mère-patrie se serait épargnée bien des difficultés et de très-onéreuses charges. La colonie aurait échappé à toutes ces petites querelles qui s'y élèvent chaque jour ; ses pêcheurs et ses marchands n'auraient pas eu à soutenir une si grande rivalité sur les marchés étrangers, et son commerce eût été à l'abri des craintes, si souvent exprimées aujourd'hui, d'un succès moindre ou même d'un insuccès complet dans l'exploitation de nos pêcheries, qui étaient, avant cela, considérées comme une mine inépuisable. Et peut-être aussi le peuple d'Angleterre aurait-il aujourd'hui également à se louer de la politique de ses gouvernants s'ils se fussent montrés plus exigeants et eussent profité des circonstances favorables que la Providence leur avait ménagées pour s'assurer une possession exclusive de ces eaux et de ces côtes. C'est ici que la France a trouvé la principale pépinière de cette flotte qui, de temps à autres, nous cause des paniques, peu glorieuses, au sujet de notre suprématie maritime. Ce sont ces pêcheries qui fournissent à la France ses matelots, les forment à leur état et en augmentent le nombre, et sans elles, les Anglais d'aujourd'hui auraient pu sourire en parfaite sécurité, en voyant s'élever les menaçantes fortifications de Brest et de Cherbourg, ou plutôt, le Brest et le Cherbourg d'aujourd'hui n'existeraient point pour provoquer leurs craintes ou leurs sourires (1).

On peut concevoir qu'avec ces dispositions, les *Terreneuviens* n'ont pas ménagé les tracasseries et les empiétations, que les conflits, entre les individus et les autorités, ont dû être plus d'une fois très-imminents et très-dangereux. On se rappelle quels embarras les réclamations et les querelles des pêcheurs américains ont causés à l'Angleterre, et à quelles immenses concessions elles l'ont forcée à notre préjudice.

Il faut rendre cette justice aux commandants des escadres française et anglaise, qu'ils ont en général fait tout ce qu'ils ont pu pour apaiser les différends, pour éloigner les difficultés, pour prévenir l'explosion que la moindre étincelle aurait pu produire. Ils ont aussi, chacun de leur côté, pressé leurs gouvernements de régler cette dangereuse question.

Mais avec le régime constitutionnel, où la lâcheté passe souvent pour de l'habileté, les attermolements et les ajournements sont assez de mise. On est rarement fâché de léguer des difficultés à ses successeurs ; et l'on vit le mieux que l'on peut, au jour le jour.

Le moment semble arrivé cependant où de part et d'autre on pressera une solution. Les colons de Terre-Neuve ont montré un mécontentement que les Etats-Unis pourraient bien tâcher d'exploiter à leur profit, et une brochure publiée à Londres, sous le patronage de l'Institut Colonial, présidé par le duc de Manchester, vient d'être distribuée aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada. Il semble que l'on voudrait saisir notre parlement de cette affaire. Elle a bien pu être pour beaucoup dans les instances, parfaitement inutiles, que le gouvernement impérial a faites jusqu'ici pour amener l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération. Reste à savoir s'il ne vaudrait pas mieux pour nous attendre que l'Angleterre ait réglé elle-même, et à ses frais, cette difficile et onéreuse question.

Un article remarquable publié dans l'*Evénement* de Québec réfute cette brochure.

L'auteur de l'article reproche surtout à

(1) *The History of Newfoundland by the Rev. Charles Pelly, 1863.*

l'avocat terreneuvien d'avoir laissé dans l'ombre une annexe du traité de 1783, fait dans des circonstances, qui étaient précisément la contre-partie de celles qui avaient amené le traité d'Utrecht.

C'était, en effet, après la guerre de l'indépendance américaine, et l'on fut étonné que la France ne demandât point la restitution de quelqu'une de ses colonies de l'Inde ou de l'Amérique. Il était donc naturel que M. de Vergennes insistât pour modifier, à l'avantage du pays qu'il représentait, les articles du traité d'Utrecht qui concernaient les pêcheries, ou du moins pour leur ôter quelque chose de leur insuffisance ou de leur ambiguïté. Les négociateurs anglais prétextèrent les difficultés qui seraient soulevées en parlement, et l'on eut recours à des déclarations et contre-déclarations annexées au traité. Telles que citées par l'*Evénement*, ces annexes ont une très-grande importance.

Sir Thomas Glover, nommé tout récemment gouverneur de Terre-Neuve, avant d'aller prendre possession de son gouvernement, est allé à Paris où il doit, assure-t-on, tâcher de régler l'affaire au moyen d'une indemnité.

Si, d'une manière ou d'une autre, cette question est soumise au parlement canadien, elle excitera dans la province de Québec un bien plus grand intérêt qu'elle n'en eût créé autrefois.

Depuis un certain nombre d'années, l'établissement d'un consulat de France à Québec, et les visites des vaisseaux français de l'escadre de Terre-Neuve dans nos ports, nous ont fait connaître cette France en miniature qui est si près de nous, et dont nous ignorions presque l'existence.

Québec, 7 février 1876. P. C.

## NOS GRAVURES

### Un instant seul

Malheur ! le bébé est seul : la maman a cru pouvoir s'absenter un instant, et le marmot s'est emparé de sa montre. Après avoir examiné les aiguilles, la chaîne, l'anneau, tout à coup il voit... un autre bébé dans le couvercle. Alors vite il prend la soucoupe de bouillie, et en verse charitablement sur la montre, afin que le petit être qu'il croit y voir, n'ait pas faim. C'est bien gentil, mais la maman ne sera pas contente, elle. La bonté de bébé ne sera pas récompensée, bien sûr : la montre lui sera enlevée, et pour peu qu'elle soit irritable, la maman le gratifiera d'une toute petite tape, qui lui fera plus chagrin que mal. Pauvre bébé !

### Le Pont Royal-Albert

La collaboration s'est emparée, cette semaine, de *L'Opinion Publique* à tel point, que nous n'avons guère la place de donner une description convenable de nos gravures, et surtout de ce magnifique projet de pont qui doit relier encore une fois les deux rives du St. Laurent. Nos lecteurs ne s'en plaindront pas, nous en sommes convaincu, car les contributions qui leur sont offertes sont d'un mérite et d'un intérêt incontestables, et plus ils auront de semblable lecture, plus ils seront contents. Nous sommes donc forcé de remettre à la semaine prochaine la description complète du pont Royal-Albert, et devons nous contenter aujourd'hui de donner quelques chiffres qui indiqueront assez l'importance de ce projet. Comme il est marqué au-dessous de la gravure, la longueur totale du pont sera de 15,500 pieds, divisés en 61 arches, dont la principale mesure 550 pieds ; quatre autres seront de 330 pieds chacune ; quatre de 240 pieds, et cinquante-et-une de 200 pieds. Quatre approches mesurent chacune 400 pieds. La plus grande hauteur entre le pont et l'eau sera 130 pieds, au-dessous de l'arche qui passe sur le chenal principal ; le sommet de cette arche sera à 210 pieds au-dessus de l'eau. Le coût du pont est estimé à \$5,000,000. Dans le prochain numéro, nous entrerons dans les détails de ce grand projet, et en démontrerons l'immense utilité.

### Le Prince de Galles à Calcutta

Le voyage du futur roi d'Angleterre à travers les Indes Orientales continue toujours à ressembler à un conte des *Mille-et-une-Nuits*. Sa réception à Calcutta a été, comme celles de Bombay et de Baroda, splendide, et marqué par l'enthousiasme des chefs indiens. Ceux-ci vinrent en foule au devant du prince témoigner de leur loyauté et de l'amitié que leur inspire la personne de Son Altesse Royale. Un des premiers à venir fut le maharajah de Rewah, qui resplendissait dans ses robes mauves brodées d'or fin. Le chef de Scinde, et le maharajah de Jeypore ne lui en célaient pas en splendeur ; tandis que Holkar, et Sir Salar Jung se distinguaient par la simplicité de leur mise. Le maharajah de Burdwan, habillé de satin noir et de dentelles d'argent, portait un fez couvert de diamants, d'une valeur de \$500,000. Parmi les Européens qui se trouvaient sur la plateforme, on voyait le commandant en chef, le juge en chef, les autres juges, l'évêque de Calcutta, l'archevêque catholique, les membres du conseil suprême, et une députation du conseil municipal. Les chefs indiens fraternisaient ensemble, et semblaient avoir mis de côté la cérémonie, à laquelle d'ordinaire ils attachent tant d'importance. Pendant la présentation, le prince avait un sourire et un mot de bienveillance pour chacun des chefs que lui nommait le vice-roi. Les rajahs en témoignaient le plus grand plaisir, et l'un d'eux disait ensuite à un ami :

“ En voyant ce jeune homme marchant “ au milieu de l'assemblée des princes de “ l'Inde, et en pensant qu'il était notre “ roi futur, je croyais voir en lui un dieu.”

G. E. D.

### LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

FRANÇAISE

A la réunion de cette société, qui a eu lieu le 1er février, au vice-consulat de France, il fut constaté que depuis sa fondation, 4000 repas avaient été distribués, et que 400 personnes étaient secourues régulièrement, et recevaient des repas, du bois et des vêtements.

Ce résultat fait honneur à la société, et témoigne du zèle de ses directeurs. Le vice-consul de France, M. C. O. Perrault, a surtout été infatigable dans ses efforts, et pour obtenir des secours soit en argent, soit en effets, et pour découvrir les malheureux afin de leur venir en aide. M. M. Beaufort, président de la société, l'a vaillamment secondé ; et les services de M. Galibert, trésorier, et de M. de Mesles, secrétaire de la société, méritent la reconnaissance du public. Une lettre très-intéressante publiée dans la *Mirre*, et signée “ Un Voyageur Français,” donne des détails intéressants sur l'administration et le fonctionnement de la société, ainsi que sur les fourneaux économiques établis à l'hôtel de France. Nous voudrions pouvoir reproduire cette lettre, mais l'espace nous fait défaut. Le public ne peut trouver de meilleur intermédiaire que cette société, pour le soulagement des Français sans ouvrage, et nous espérons que les appels qu'elle lui fait ne resteront pas sans réponse.

G. E. D.

### LA PRIME ET LE DÉMÉNAGEMENT

Nous voulons expliquer à nos abonnés la cause du retard dans la publication et la distribution de notre prime. C'est que nous sommes en plein déménagement, et que ce n'est guère possible dans cette période de confusion, où tous nos départements sont plus ou moins bouleversés, de produire cette gravure dans les conditions voulues. De sorte que nous avons cru qu'il valait mieux la retarder un peu, afin de pouvoir la présenter avec tout le fini que demande une œuvre d'art. Il faudra donc encore patienter quinze jours ou trois semaines. Le déménagement s'opère lentement, mais nous pensons être installés avant ce temps dans nos nouveaux ateliers de la rue Bleury.